



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

**Séance du lundi 06 mars 2023 à 20 heures 30 minutes
Cantine école**

Convocation par mail le 02 mars 2023

Présents :

M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M. BOUSQUET Thierry, M FIAULT Nicolas, Mme GAJAC Paule, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuration(s) : Mme SOULIER Laura Marie Leslie donne pouvoir à Mme GOSSET Angélique

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme BLOT Claudie, Mme SOULIER Laura Marie Leslie, M. VIERGE Guy

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

1/ Délibérations

- Avenant n°1 à la convention d'accompagnement à la transition énergétique avec Territoire Energies 47
- Autorisation donnée au maire pour déposer une demande de défrichement parcelle D307 à « Bezou »
- Tarifs et modalités de locations de courtes durées de la salle des fêtes
- Vente de la parcelle boisée G245 située à « Moulin du Milieu » à Monsieur MORALA
- Vote du Compte Administratif (CA) du Budget de la commune
- Vote du Compte de Gestion (CG) du Budget de la commune
- Vote du Compte Administratif (CA) du Budget du Lotissement
- Vote du Compte de Gestion (CG) du Budget du Lotissement

2/Informations

- Fermeture du poste provisoire à l'école de Blanquefort/Briolance
- Informations « Maison d'accueil mutualisée » (Maison Papini), avancées, planning, financements)

3/ Echanges

- Débat d'Orientation Budgétaire
- Falaise d'escalade, suites du dossier

4/ Questions diverses

Secrétaire de Séance : T. Bousquet

Le compte rendu du conseil du 06 février 2023 est approuvé par le conseil.

1 – Délibérations :

2023_DE_08 : Avenant n°1 à la convention d'accompagnement à la transition énergétique avec Territoire Energies 47

Monsieur le Maire indique que la convention a déjà été approuvée par le conseil mais le service comptable d'Agen a signifié à TE47 que leurs prestations étaient soumises à la TVA, ce qui n'était pas pris en compte dans la convention et il faut donc l'ajuster par un avenant.

Le conseil approuve la modification de la convention par avenant N°1 et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents liés à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_09 : Autorisation donnée au maire pour déposer une demande de défrichement parcelle D307 à « Bezou »

Monsieur le Maire indique au conseil qu'il est nécessaire d'éclaircir la parcelle D307, située à Bezou, pour l'aménagement de la seconde phase du lotissement. A cet effet il demande au conseil de l'autoriser à effectuer les démarches règlementaires et de déposer les demandes d'autorisations.

Après délibération, le conseil donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_10 : Tarifs et modalités de location de courte durée de la salle des fêtes

Monsieur le Maire propose d'appliquer un tarif de location « courte durée » pour la location de la salle des fêtes. A plusieurs reprises des groupes, demandant la salle comme solution d'abri en cas de mauvais temps, proposent un don ce qui est compliqué à gérer. Il est nécessaire de créer un titre de recette pour régulariser ces situations. Monsieur le Maire propose d'établir un tarif de 100 € pour ce genre de location (sauf habitants et associations de Gavaudun)

Le conseil après avoir délibéré est favorable à l'application de ce tarif

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_11 : Vente de la parcelle boisée section G numéro 245 située à « Moulin du Milieu » à Monsieur MORALA

Monsieur le maire indique que Monsieur MORALA souhaite acquérir une parcelle (G245) mise en vente par la commune et demande au conseil de l'autoriser à effectuer cette vente. Le prix de vente sera le même que pour les parcelles vendues précédemment (3300€ / hectare).

Après avoir délibéré, le conseil décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023_DE_12 : Vote du Compte Administratif (CA) du Budget de la commune

Suite à la présentation du compte administratif de la commune et après avoir délibéré, le conseil vote, le Maire s'étant retiré, le compte administratif et arrête ainsi les comptes.

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

COMMUNE DE GAVAUDUN
CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	278 652,31	G	291 093,20
	Section d'investissement	B	98 572,83	H	94 778,83
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C		I	77 159,82
	Report en section d'investissement (001)	D	25 328,58	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	402 553,72	= G+H+I+J	463 031,85
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F	17 107,36	L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	17 107,36	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	278 652,31	= G+I+K	368 253,02
	Section d'investissement	= B+D+F	141 008,77	= H+J+L	94 778,83
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	419 661,08	= G+H+I+J+K+L	463 031,85

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L
21	Immobilisations corporelles	6 000,00	
64	BATIMENTS COMMUNAUX	10 988,00	
67	VOIRIE COMMUNALE ET FORESTIERE	119,36	

2023-DE-13 : Vote du Compte de Gestion (CG) du Budget de la commune

Monsieur le Maire présente les flux de recettes et dépenses réalisés lors du dernier exercice et précise que le compte de gestion est établi par le comptable public.

Après avoir délibéré, le conseil approuve le compte de gestion du budget de la commune

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2023-DE-14 : Vote du Compte Administratif (CA) du Budget du Lotissement

Suite à la présentation du compte administratif du budget du lotissement et après avoir délibéré, le conseil vote, le Maire s'étant retiré, le compte administratif et arrête ainsi les comptes.

LOTISSEMENT DE GAVAUDUN
CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF				II	
VUE D'ENSEMBLE				A1	

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	40 581,56	G	29 557,68
	Section d'investissement	B	18 207,03	H	38 188,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	70,55	I	
	Report en section d'investissement (001)	D	23 402,28	J	
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	82 261,42	= G+H+I+J	67 745,68
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E		K	
	Section d'investissement	F		L	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	40 652,11	= G+I+K	29 557,68
	Section d'investissement	= B+D+F	41 609,31	= H+J+L	38 188,00
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	82 261,42	= G+H+I+J+K+L	67 745,68

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	L

Vote : Adoptée (Pour : 7, Contre : 0, Abstention : 0)

2023-DE-15 : Vote du Compte de gestion (CG) du Budget du Lotissement

Monsieur le Maire présente les flux de recettes et dépenses réalisés lors du dernier exercice et précise que le compte de gestion est établi par le comptable public.

Après avoir délibéré, le conseil approuve le compte de gestion du budget de la commune

Vote : Adoptée (Pour : 8, Contre : 0, Abstention : 0)

2 – Echanges :

- Falaise d'escalade (suite) :

Monsieur le Maire indique que dans le bulletin municipal à publier prochainement, Madame Claudie Blot signale que la municipalité ne doit pas acheter la falaise (dont elle est propriétaire) pour éviter à la commune le risque d'être pénalisée financièrement en cas d'accident. Lors du Conseil municipal de décembre, Madame

Claudie Blot avait annoncé qu'elle pourrait la vendre mais à condition de réaliser une importante plus-value. Monsieur le Maire convaincu que le site d'escalade apporte un plus à Gavaudun demande au conseil de statuer sur la position à tenir concernant la falaise. Les membres du conseil trouvent regrettable que ce site ferme alors que des solutions existent pour le maintenir en activité. Cette falaise est un site reconnu d'entraînement du groupe d'intervention des pompiers, de formation et d'entraînement pour les grimpeurs licenciés et de grimpe « loisir » encadrée pour un grand nombre de touristes. Monsieur Thierry Bousquet indique que des sites d'escalade naturels, propriétés de communes, ouvrent encore aujourd'hui. Pour exemple, le village d'Arrens-Marsous dans les Pyrénées a ouvert un site comparable à Gavaudun en 2022 et environ 2000 sites d'escalade vivent en France sécurisés par des contrôles règlementaires. Des risques de chute de pierres, d'arbres, tuiles sont présents sur de nombreux sites et chemins de la commune (château, chemin des moulins, bâtiments) et pourraient aussi engager la responsabilité de la commune, des propriétaires riverains. La solution n'est pas dans la fermeture ou l'interdiction. Monsieur le Maire ajoute que des sites communaux en Lot-et-Garonne vont ouvrir, ou rouvrir, tels que BOÉ et CUZORN.

Vu l'avis favorable du conseil au maintien de l'activité d'escalade, monsieur le maire propose de faire une proposition d'achat à la propriétaire avec possibilité de division de la parcelle incluant la falaise. Monsieur Thierry Bousquet indique que la dernière vente incluant cette parcelle s'est faite en 2020 pour un montant de 7000 € pour une superficie totale de 21760 m. La parcelle incluant la falaise a une superficie de 8460 m²

- Débat d'orientation budgétaire :

Monsieur le Maire rappelle les nouvelles contraintes financières (augmentation des prix de l'énergie, cotisation retraite en hausse de 1% pour le personnel, Défense contre l'incendie, entretien des routes) qui vont peser sur le budget de la commune.

Monsieur Bruno Guedes-Pires questionne sur la rentabilité des logements communaux et demande s'il ne serait pas opportun d'en vendre vu les frais d'entretien à venir (toitures, volets, etc.). Monsieur le Maire indique que les logements n'ont effectivement pas une des meilleures rentabilité mais nous permettent d'accueillir des familles faisant ainsi vivre l'école. Par expérience les ventes de maisons à Gavaudun touchent une autre population à la recherche de résidence secondaire. Madame Angélique Gosset indique que, à ce jour, le hameau n'accueille pas de nouveaux jeunes couples avec enfant. Monsieur Thierry Bousquet indique qu'il avait pensé que la vente d'un logement aurait pu financer l'achat de la maison « Papini » mais le risque est grand que cela devienne une résidence secondaire. Concernant le coût d'entretien des logements, il est important aujourd'hui car rien n'a été fait régulièrement par le passé. De ce fait les toitures de la mairie et du préau de l'école sont à refaire complètement ainsi que de nombreux volets à remplacer.

Mesdames Pauline Gajac et Angélique Gosset rappellent que la sécurisation de l'école, la mise aux normes des dos d'âne doit être traitée en priorité et pourquoi pas y inclure l'arrêt du bus.

Monsieur le Maire indique que la priorité sera donnée aux toitures et volets car cela constitue un danger pour l'école et les habitants.

Monsieur le Maire indique qu'une augmentation des impôts sera nécessaire pour compenser les nouvelles contraintes citées en début de paragraphe.

La création d'une cuisine centrale, alimentant les écoles, avec des communes voisines est à l'étude afin de mutualiser les coûts.

Concernant la gestion du château, Monsieur le Maire indique que la convention avec l'association CDNP va être revue. L'exploitation du château a été confiée à cette association sans aucune contrepartie et sans délégation de service public ce qui est juridiquement très contestable.

3 – Informations :

- Fermeture du poste provisoire à l'école de Blanquefort / Briolance :

Monsieur le Maire confirme que la RPI perd un poste. Ce poste avait été attribué **provisoirement** à une période où nous avons eu un pic dans le nombre d'élèves. Cette situation était connue depuis toujours.

- Informations « Maison d'accueil mutualisée » (Maison Papini), avancées, planning, financements)

Monsieur le Maire confirme l'achat de la maison « Papini ». La procédure d'achat est donc en cours et la signature devrait se faire en juin ou septembre au plus tard. Concernant le financement, Monsieur le Maire annonce avoir réussi à reconditionner la DETR, initialement demandée en fin de mandat précédent, qui pourra **exceptionnellement** participer à l'achat de la maison « Papini ». La région peut aider à financer le volet touristique mais cela nécessite de réaliser une étude sérieuse crédibilisant le projet touristique. Monsieur Thierry Bousquet indique que Lors d'une réunion avec les représentants de la région, ont insisté sur la nécessité d'une étude étayant le projet précisant au passage que l'ancien projet d'accueil du château avait reçu un avis défavorable suite à l'absence de dossier sérieux.

Cette étude pourrait être subventionnée à 80%. Les formalités d'achat, l'étude du volet touristique ne nous permettront de faire les demandes de subventions qu'en fin d'année, mais c'est la condition à la recevabilité de nos demandes.

L'opportunité d'achat de la maison Papini s'est présentée et son acquisition pourra solutionner plusieurs

problématiques de la commune. Mairie accessible, accueil touristique, Agence Postale, revitalisation de la place, tout en conservant la salle des fêtes.

Un logement pourra également être créé à l'emplacement de la mairie actuelle.

4/ Questions diverses

Piste du Marou :

Monsieur le Maire indique que l'installation de la caméra de surveillance n'a donné aucun résultat

Feu d'artifice :

Madame Pauline Gajac indique que les feux d'artifice de l'association du château seraient stockés au-dessus de la salle des fêtes. La réglementation interdit le stockage de feux d'artifice dans et aux abords des lieux publics. Monsieur le Maire décide qu'un courrier soit envoyé à l'association CDNP pour régler ce problème au plus vite.

M. le Maire lève la séance à 22 h 15